

L'An DEUX MIL QUINZE, le **Dix Neuf Mai** à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. PERRIN Raymond, Maire
Présents : Mmes RIBES Monique - GUILLOT Jacqueline - Mrs PERRIN Raymond - CLAVARON Patrice - CROZET Guy- GEREY Roger
Absents ayant donné procuration à :
Absents excusés : GEORGES Jean François - MEILLAND René -DOMERGUE Christine- DEJOB Xavier- ROUX Maryline
Absents :
Secrétaire de séance : RIBES Monique

14- 01 - mai 2015

Objet : VOIRIE 2015: Approbation de la convention des modalités financières relatives à la réalisation par la Communauté de Communes des Pays d'Urfé de travaux supplémentaires sur le territoire de la commune de St Marcel à la demande expresse de la commune

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition de convention précisant les modalités financières relatives à la réalisation par la Communauté de Communes des Pays d'Urfé de travaux supplémentaires sur le territoire de la commune de St Marcel à la demande expresse de la commune.

Ouï cet exposé, le conseil municipal :

- **Approuve** le contenu de la convention
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

15- 02 - mai 2015

Objet : Extension lieudit le Pinay - propriété Gaec Unibio

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'extension au lieu-dit le Pinay - propriété Gaec Unibio

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Général de la Loire, le Conseil Régional Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT % - PU Travaux	Participation commune	
Extension lieudit le Pinay - propriété Gaec Unibio	5 620 €	60.0	3 372 €
TOTAL			3 372.00 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Extension lieudit le Pinay - propriété Gaec Unibio" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Décide d'amortir ce fonds de concours en 1 année
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Objet des délibérations	
14- 01 - mai 2015	<i>Objet : VOIRIE 2015: Approbation de la convention des modalités financières relatives à la réalisation par la Communauté de Communes des Pays d'Urfé de travaux supplémentaires sur le territoire de la commune de St Marcel à la demande expresse de la commune</i>
15- 02 - mai 2015	<i>Objet : Extension lieudit le Pinay - propriété Gaec Unibio</i>

Nom/ prénom des conseillers	Signature	Observations
PERRIN RAYMOND		
CROZET GUY		
RIBES MONIQUE		
GEORGES JEAN FRANCOIS	Absent	
DOMERGUE CHRISTINE	Absente	
ROUX MARYLINE	Absente	
GUILLOT JACQUELINE		
MEILLAND RENE	Absent	
CLAVARON PATRICE		
DEJOB XAVIER	Absent	
GEREY ROGER		